
UNE QUALIFICATION
QUI CONTRIBUE À
LA PROFESSION-
NALISATION DES
SALARIÉ(E)S,
À LA MAÎTRISE
DES OPÉRATIONS
MANUELLES AU
VIGNOBLE
OU AU CHAI

PRÉSENTATION DU CQP

Le CQP est un Certificat de Qualification Professionnelle reconnu par la branche professionnelle agricole et plus particulièrement par la filière vitivinicole. Il répond aux besoins en main d'œuvre qualifiée dans un contexte d'exploitations performantes, confrontées aux enjeux de qualité, de maîtrise des nouvelles technologies et des bonnes pratiques environnementales.

Le CQP concerne les ouvrier(e)s spécialisé(e)s qui réalisent les travaux manuels en vignoble et qui peuvent participer aux travaux de l'exploitation ou du chai, selon l'organisation des domaines viticoles.



UN CQP, POUR QUOI FAIRE ?

Le CQP développe l'employabilité et la mobilité professionnelle des salarié(e)s. Il permet de :

- développer des compétences et des savoir-faire par des formations adaptées,
- faire reconnaître ses compétences et ses qualifications professionnelles.



A QUI S'ADRESSE LE CQP ?

Le CQP est accessible à tous les publics : salarié(e)s, demandeur(se)s d'emploi, saisonnier(e)s.

COMMENT OBTENIR SON CERTIFICAT ?

- **Soit par une formation** intégrant une évaluation des compétences, organisée par un prestataire de formation. Les épreuves de certification sont validées, en amont de la formation, par le jury paritaire du CQP.
- **Soit par la Validation des acquis de l'expérience (VAE)** pour les salarié(e)s qui peuvent justifier d'une année d'activité en lien avec le CQP. Il faut alors remplir un dossier de VAE et passer un entretien avec le jury qui attribue, le cas échéant, le CQP ou des blocs de compétences du CQP. En cas de besoin, des formations complémentaires pourront être préconisées.

QUI DÉLIVRE LE CQP ?

La CPNE¹ de la branche, selon les décisions du jury paritaire. La CPNE délègue aux CPRE² la mise en œuvre et l'organisation des jurys en région.

QUEL FINANCEMENT ?

Plusieurs possibilités de financement existent afin d'accéder au CQP. Pour les connaître, s'adresser à votre délégation territoriale du FAFSEA.



Composition du CQP
et modalités d'inscription
page suivante.

¹ Commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE) en Agriculture

² Commission paritaire régionale pour l'emploi (CPRE) en Agriculture

ARCHITECTURE DU CQP

CQP
Ouvrier(e)
spécialisé(e) de
l'exploitation
viticole

LE CQP OUVRIER(E)
SPÉCIALISÉ(E) DE
L'EXPLOITATION VITICOLE
COMPREND 3 BLOCS DE
COMPÉTENCES :
1 BLOC DE COMPÉTENCES
IMPOSÉ ET 2 BLOCS
DE COMPÉTENCES À
CHOISIR PARMIS 5 BLOCS
PROPOSÉS.

Chaque bloc de compétences
peut être certifié
indépendamment, soit par la
voie de la VAE soit à l'issue d'une
formation. Chaque bloc validé
est définitivement acquis : il est
capitalisable pour accéder à la
certification totale du CQP.

1 BLOC DE COMPÉTENCES IMPOSÉ

OS Viti - Travaux de la vigne

2 BLOCS DE
COMPÉTENCES À
CHOISIR PARMIS 5 BLOCS
PROPOSÉS

Tous les blocs de compétences
sont indépendants et
accessibles par la VAE ou à
l'issue d'une formation.

2 BLOCS DE COMPÉTENCES AU CHOIX

OS Viti - Arrachage -
Renouvellement du vignoble

OS Viti - Vendanges manuelles -
Réception de la vendange

OS Viti - Travaux de la cave -
Conditionnement

OS Viti - Entretien des sols et des
abords de la vigne

OS Viti - Traitements manuels

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour toute inscription au CQP (par la voie de la formation ou de la VAE) votre candidature doit être enregistrée auprès de la CPNE en Agriculture (cpne@fnsea.fr) à l'aide du bulletin de candidature : www.fafsea.com > Outils et formulaires > CQP. Pour plus de précisions, voir la rubrique « [Etre candidat à un CQP](#) ».

Pour tout renseignement, contactez le FAFSEA : www.fafsea.com > le [Fafsea dans votre région](#)



CONTACTS :



FAFSEA
www.fafsea.com

153 rue de la Pompe
CS 60742
75179 Paris Cedex 16
Tél : 01 70 38 38 38
E-mail : info@fafsea.com



FNSEA
CPNE en Agriculture
11 rue de la Baume
75008 Paris
Tél : 01 53 83 47 23
E-mail : cpne@fnsea.fr